

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Formation aide-soignante
Montée du Docteur Chapuis
38200 VIENNE

SECRETARIAT :

Tel. : 04.74.31.30.42

b.odic@ch-vienne.fr

<http://www.ifsi-vienne.fr>

DIRECTRICE : A. DELPECH

N° FINESS : 38 000 652 8

N° existence : 38 07 84 504

N° SIRET : 263.800.328.000.35

N° agrément : 82 38 P 374838

Formation préparant au...

DIPLÔME D'ÉTAT

Aide-Soignant

		
Certificateur : Ministère de la Santé		Nomenclature du niveau de qualification
		Niveau 4
		Code(s) NSF
		331 : Santé
		Formacode(s)
Code de la fiche : RNCP40692 Etat : Active		43436 : Aide-soignant
		Date de début des parcours certifiants
		01-09-2025
		Date d'échéance de l'enregistrement
		01-09-2029

PUBLIC / PRÉREQUIS :

Conformément à l'Arrêté du 7 Avril 2020, la formation aide-soignante est ouverte à tous les candidats âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucun diplôme n'est requis.

Les candidats titulaires de l'un des diplômes suivants peuvent réaliser la formation en parcours partiel :

- Bac pro ASSP
- Bac pro SAPAT
- DE Auxiliaire de Puériculture
- DE Ambulancier
- DE d'accompagnement éducatif et social
- Diplôme d'assistant de régulation médicale
- TP Assistant de vie aux familles
- TP Agent de service médico-social

Quota autorisé : 46.

Candidats « hors quota » : les candidats en post jury VAE et ou en échec post jury DEAS peuvent intégrer la formation afin de valider le/les bloc(s) de compétences manquant(s).

Obligations médicales et vaccinales : l'admission définitive en formation aide-soignante est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé et d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination. La vaccination contre hépatite B est obligatoire.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS :

La sélection des candidats se fait entre janvier et juin et est effectuée par un jury sur la base :

- d'un dossier complet et conforme : sélection voie professionnelle
- d'un dossier complet, conforme et d'un entretien oral : sélection candidats de droit commun.

Toutes les informations concernant la sélection aide-soignante sont disponibles sur notre site internet.

Une seule rentrée : dernière semaine d'août ou premier jour ouvré du mois de septembre.

Gestion listes : la liste complémentaire est gérée au fur et à mesure des désistements des candidats de la liste principale. Un candidat classé en liste complémentaire peut être appelé jusqu'à 5 jours après le début de la formation.

Possibilité de report sous certaines conditions.

TARIFS :

- Cursus complet : 7 469 € ;
- Cursus complet (autofinancement) : 5 000 €
- Cursus partiel : devis sur demande

FINANCEMENTS :

Financement de la formation possible par :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les jeunes en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi inscrit à France Travail (demande à faire à la rentrée) ;
- votre employeur ;
- par un opérateur de compétences (OPCO) tel que Transition pro, Uniformation, etc.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :



La formation aide-soignante est accessible aux personnes en situation de handicap. L'institut de formation de Vienne est labellisé H+ formation et dispose de référents handicap qui peuvent répondre à vos interrogations concernant les aménagements possibles.

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET CLINIQUE :

Conformément au référentiel de formation, la formation complète dure 11 mois (soit 44 semaines ou 1 540 heures), réparties en :

- 22 semaines d'enseignement théorique réalisés sous la forme de cours en présentiel ou en distanciel sur plateforme, cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, accompagnement clinique, simulation, travaux de groupes et travaux personnels guidés. Chaque apprenant bénéficie d'un suivi pédagogique individualisé.

Blocs de compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et gestion des risques.	Module 9. - Traitement des informations
	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

- 22 semaines de stage :
 - ⇒ 3 stages de 5 semaines, abordant les contextes de prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et d'une personne dont l'état de santé est stabilisé.
 - ⇒ 1 stage préprofessionnel de 7 semaines.
 - ⇒ au moins une période de stage effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.
 - ⇒ une période de nuit.
 - ⇒ une expérience de week-end.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

L'évaluation des connaissances théoriques est réalisée par un contrôle continu de chaque module. Elle peut être individuelle ou collectives, écrite ou orale ou en situation de simulation.

Quant aux compétences, elles sont évaluées au cours de chaque stage par les professionnels soignants.

OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT :

Conformément au référentiel de formation, le diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences (modules validés en formation théorique et compétences acquises en milieu professionnel).

En cas de validation partielle, un seul redoublement est autorisé.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES À LA SUITE DE LA FORMATION :

Titulaire du diplôme d'État, l'aide-soignant peut exercer dans des établissements de santé publics ou privés (hôpitaux, cliniques, EHPAD), mais aussi dans le secteur extra-hospitalier (soins à domicile, instituts médico-social).

A 6 mois (janvier 2026), la formation offre une employabilité de 100 %

Spécialisation : grâce à la formation continue, l'aide-soignant peut se spécialiser dans certaines activités et devenir ainsi « Assistant médical », « Assistant de soins en gérontologie », « Agent de chambre mortuaire », « Agent de stérilisation ».

Évolution de carrière : des passerelles permettent l'accès à d'autres formations (Auxiliaire de puériculture). Après trois ans d'expérience professionnelle, les aides-soignants peuvent se présenter aux épreuves de sélection à l'entrée en formation infirmière. Sous certaines conditions, il leur est possible de suivre un parcours spécifique afin d'intégrer directement la 2^{ème} année de formation en soins infirmiers.

AUTRES INFORMATIONS :

Déplacements : cette formation nécessite de faire des stages qui se déroulent dans un rayon de 30 à 40 kilomètres : un moyen de déplacement s'avère indispensable.

Restauration : vous pourrez :

- prendre vos repas au self du Centre Hospitalier (repas complet : 5,63 € environ) ;
- apporter votre repas (frigo, micro-onde à disposition au foyer des étudiants) ;
- aller à la cafétéria de l'hôpital.

Tenues professionnelles : 5 tenues vous seront mises à disposition gratuitement. Vous devez prévoir une paire de chaussures fermées (type basket) et facilement nettoyables. Ces chaussures seront uniquement dédiées aux stages.

CONTACT :

Votre contact : Bérangère ODIC

- ✓ du lundi au jeudi de 7h à 16h
- ✓ 04-74-31-30-42
- ✓ b.odic@ch-vienne.fr